



Projet de modification de la pyramide du Championnat Régional Seniors

Origine : après avoir recueilli l'avis favorable des Présidents de District (réunion du 20 Janvier 2017) et du Collège des Présidents de Club (réunion du 21 Janvier 2017), le présent projet a été adopté par le Comité Directeur de la Ligue en sa réunion plénière du Lundi 23 Janvier 2017.



Projet de réforme du Championnat Régional Seniors

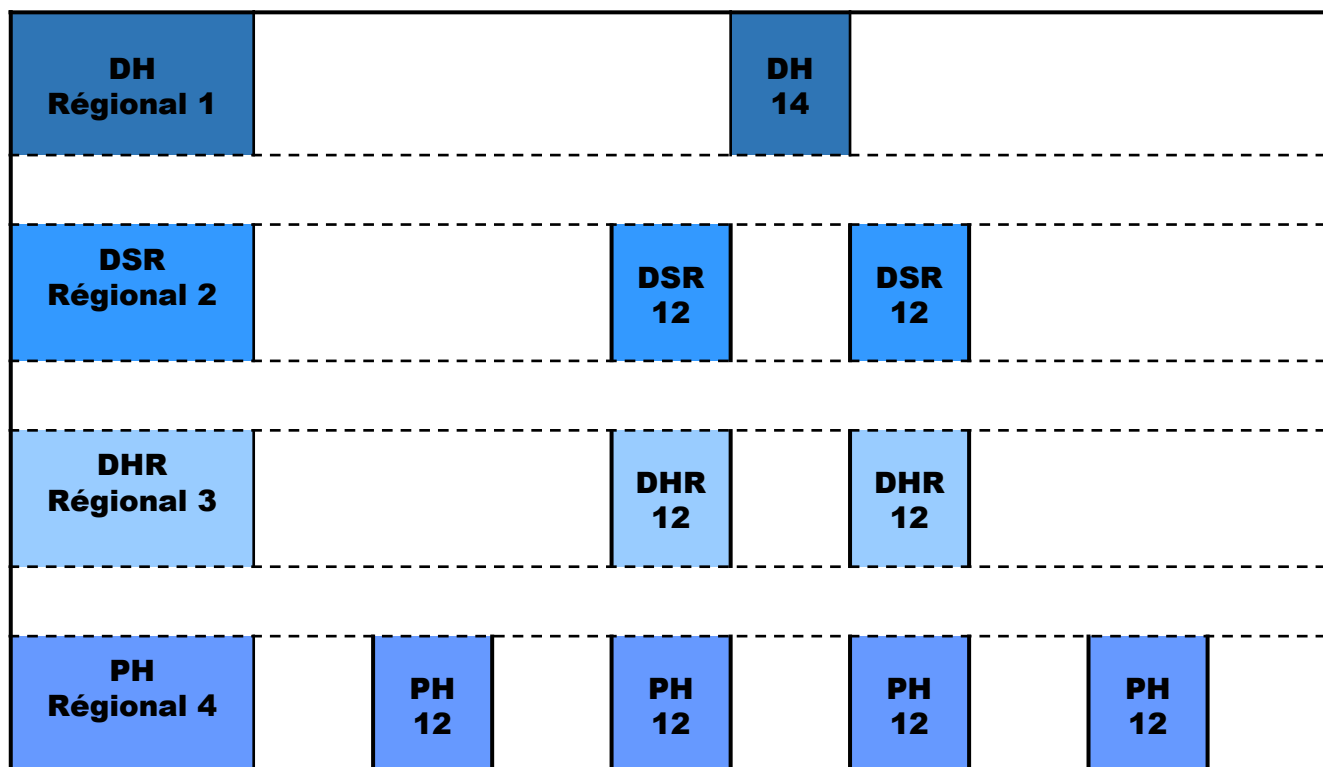
Contexte

En application de la décision de l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 28 Mai 2016, le Championnat Régional Seniors doit comporter, à compter de la saison 2018/2019, 3 niveaux maximum, le nombre de groupes par niveau étant laissé à l'appréciation de la Ligue.



Projet de réforme du Championnat Régional Seniors

Pyramide actuelle du Championnat Régional Seniors



Soit 110 équipes réparties sur 4 niveaux.



Projet de réforme du Championnat Régional Seniors

Idées directrices

- La refonte de la pyramide relève d'une décision fédérale. Il n'était donc pas question que la Ligue de Paris fasse peser sur ses clubs une décision qui ne leur était pas propre. Ainsi, conformément aux engagements pris lors de l'Assemblée Générale du 17 Décembre 2016, il vous est proposé un projet de refonte de la pyramide des championnats Seniors sans descentes supplémentaires et sans réduction du nombre d'équipes évoluant au niveau régional.
- Prise en compte dans la réflexion du Championnat National 3, lequel sera géré par la Ligue à compter de la saison 2017/2018.



Projet de réforme du Championnat Régional Seniors

Pyramide 2017/2018

National 3 CFA 2			N3 14		
Régional 1 DH			R1 14		
Régional 2 DSR		R2 12		R2 12	
Régional 3 DHR		R3 12		R3 12	
Régional 4 PH	R4 12		R4 12		R4 12

- **110** équipes au niveau régional réparties sur 4 niveaux
- Gestion du National 3 par la Ligue

Projet de pyramide 2018/2019

National 3			N3 14		
Régional 1		R1 12		R1 12	
Régional 2	R2 12		R2 12		R2 12
Régional 3	R3 12		R3 12		R3 12

- **120** équipes au niveau régional réparties sur 3 niveaux
- **2** groupes de **12** en R1
- **4** groupes de **12** en R2
- **4** groupes de **12** en R3



Projet de réforme du Championnat Régional Seniors

SAISON DE TRANSITION: 2017/2018

Règles de montées/descentes applicables pour passer de la pyramide actuelle à la pyramide projetée (saison de transition)

DH		DSR/A	DSR/B	DHR/A	DHR/A	PH/A	PH/B	PH/C	PH/D							
1	Montées en N3	Montée en DH/R1	Montée en DH/R1	1	Montée en DH/R1	Montée en DSR/R2	Montée en DSR/R2	Montée en DSR/R2	Montée en DSR/R2							
2				Affectation en DSR/R2	Affectation en DSR/R2											
3																
4	Montées en DSR/R2 des 2 meilleurs 4èmes de PH/R4															
5	Maintien en DH/R1	Maintien en DSR/R2	Maintien en DSR/R2	5	Affectation en DSR/R2	Affectation en R3	Affectation en R3	Affectation en R3	Affectation en R3							
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12				Descentes en DHR/R3						Descentes en DHR/R3	Affectation en DHR/R3	Affectation en DHR/R3	Descentes en EXC/D1	Descentes en EXC/D1	Descentes en EXC/D1	Descentes en EXC/D1
13																
14																



Projet de réforme du Championnat Régional Seniors

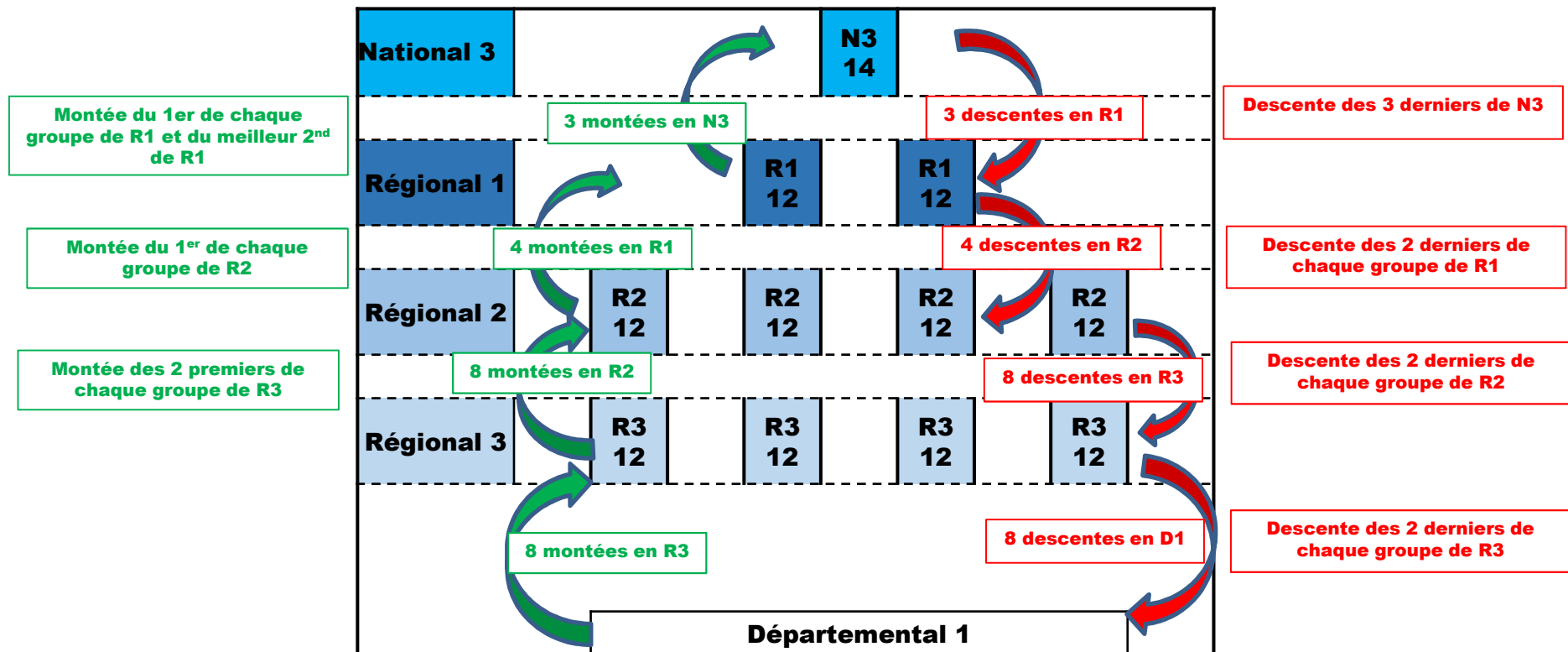
Ce qu'il faut retenir de la saison de transition :

- * **Pas de descentes supplémentaires**
- * **Maintien d'un intérêt sportif dans toutes les divisions**
- * **Pas de descente de DH** pour éviter qu'un descendant de cette division se retrouve en R2 (ex DSR), la saison suivante, avec un accédant de PH
- * **1 seule descente** par groupe de PH/R4 en EXCELLENCE/D1
- * **8 montées** de DSR/R2 en DH/R1
- * **14 montées** de PH/R4 en DSR/R2
- * **Augmentation du nombre de montées de District en Ligue (14 contre 8 actuellement)**



Projet de réforme du Championnat Régional Seniors

Montées/descentes applicables à compter de la saison 2018/2019





Projet de réforme du Championnat Régional Seniors

Une nouvelle pyramide : quelles incidences sur les obligations des clubs ?

- Les obligations en matière d'équipes de jeunes

La réforme n'aura **aucune incidence sur les obligations des clubs en matière d'équipes de jeunes**, lesquelles sont ainsi fixées : 2 équipes Seniors du Dimanche Après-midi / 1 équipe U19 / 1 équipe U17 / 1 équipe U15 / 2 équipes de foot à effectif réduit pour tous les clubs du Championnat Régional et du 1^{er} niveau Départemental (Excellence/D1).

- L'obligation de classement du terrain

Niveau de compétition	Niveau de classement du terrain
Régional 1	Niveau 4
Régional 2 à Départemental 1	Niveau 5

La réforme n'entraînera **pas de modification du niveau de classement requis dans chaque division**. Il convient néanmoins de relever que les clubs de DHR/R3 et de DSR/R2 qui accéderont au R1 à l'issue de la saison de transition devront utiliser un terrain de niveau 4, étant rappelé que ces clubs pourront bénéficier d'une dérogation dans les conditions définies dans le Règlement des Terrains et Installations Sportives.



Projet de réforme du Championnat Régional Seniors

- **L'obligation en matière de Statut de l'Arbitrage**

Niveau de compétition	Nombre d'arbitres (Statut Régional 17/18)	Nombres d'arbitres (Statut Régional 18/19)
National 3	8	7
Régional 1	6	6
Régional 2	5	5
Régional 3	4	4
Régional 4	4	-
Départemental 1	4	4

La réforme n'entraînera pas de modification du nombre d'arbitres devant être mis à disposition de la Ligue ou du District.

Il convient néanmoins de relever que les clubs de DSR/R2 et de DHR/R3 qui accéderont au R1, ceux de R3 qui seront affectés en R2 et ceux de PH/R4 qui accéderont au R2 devront respecter l'obligation de leur nouvelle division au 31 Janvier 2019.



Projet de réforme du Championnat Régional Seniors

- **L'obligation d'encadrement technique des équipes**

	Saison 2017/2018	A/c de la saison 2018/2019
Régional 1	BEF	BEF
Régional 2	BEF	BEF
Régional 3	BMF	BMF
Régional 4	CFF3 (ou AS)	-
Départemental 1	CFF3 (ou AS)	CFF3 (ou AS)

. Les clubs de DHR/R3 qui seront affectés au R2 ou qui accèderont au R1 (22 clubs) devront utiliser les services d'un éducateur titulaire du BEF.

. Les clubs de PH/R4 qui accèderont au R2 (14 clubs) devront utiliser les services d'un éducateur titulaire du BEF.

. Les clubs de PH/R4 et d'Excellence/D1 qui accèderont au R3 (42 clubs) devront utiliser les services d'un éducateur titulaire du BMF.

Compte tenu de l'écart entre le niveau de diplôme requis dans la division d'origine (en 2017/2018) et celui requis dans la nouvelle division (en 2018/2019), des mesures dérogatoires sont mises en place comme suit.



Projet de réforme du Championnat Régional Seniors

- **L'obligation d'encadrement technique des équipes**

Dispositions dérogatoires applicables à compter de la saison 2018/2019

- . Pour les clubs de PH/R4 qui accèderont au R2 : dérogation de 3 saisons pour se mettre en conformité pour l'éducateur ayant permis l'accession.
- . Pour les clubs de PH/R4 et d'Excellence/D1 qui seront en R3 : dérogation de 2 saisons pour se mettre en conformité si l'éducateur en charge de l'équipe en 2017/2018 est maintenu dans ses fonctions pour 2018/2019.
- . Pour les clubs de DHR/R3 qui accèderont au R1 ou qui seront affectés au R2, et pour les clubs de DSR/R2 qui accèderont au R1 ou qui seront maintenus dans la division : dérogation de 2 saisons pour se mettre en conformité si l'éducateur en charge de l'équipe en 2017/2018 est maintenu dans ses fonctions pour 2018/2019.



Projet de réforme du Championnat Régional Seniors

- **L'obligation d'encadrement technique des équipes**

Dispositions dérogatoires applicables à compter de la saison 2019/2020

- . Pour les clubs de D1 qui accéderont au R3 : dérogation de 2 saisons pour se mettre en conformité pour l'éducateur ayant permis l'accession.
- . Pour les clubs de R3 qui accéderont au R2 : dérogation de 2 saisons pour se mettre en conformité pour l'éducateur ayant permis l'accession.